

Équipe éditoriale :

Nicolas Chavalard et Annick Bouchot

Siège social :

23 Les Mûriers

71600 Saint-Léger-lès-Paray

Tél : 03 85 81 32 51

Contact :

comores.horizon@laposte.net

Tél : 06 77 38 39 74

Site internet :

www.comores-horizon.org

ÉDITO

Ce numéro des P'tites Infos des Comores se présente sous une nouvelle forme. Rien de bien alarmant, simplement le journal se lit dorénavant sur six pages, quatre consacrées aux Comores et deux aux infos d'Ifoundihé et de l'association Comores Horizon. Bonne lecture.

Nicolas Chavalard

Elections législatives

Le premier tour des élections législatives destiné à élire les députés de l'assemblée de l'Union des Comores ainsi que les conseillers des trois îles autonomes avait, dans un premier temps été fixé pour le 29 novembre. Le deuxième tour devait se tenir le 13 décembre.

Mais lundi 26 octobre, le président de la commission électorale a indiqué que les élections législatives étaient repoussées au 6 et 20 décembre suite à un commun accord entre le gouvernement et l'opposition.

Cette élection permettra d'élire les 33 députés du parlement fédéral et les 51 représentants des conseils des îles.

En octobre, six nouvelles circonscriptions ont été réparties dans trois entités insulaires à raison de deux par île : deux pour Mohéli, deux pour Anjouan et deux pour la Grande Comore. Cette décision n'a pas manqué d'engendrer des remous auprès de certaines régions, notamment celles de la Grande Comore. En effet, les deux nouvelles circonscriptions de cette région sont attribuées à la ville de Moroni alors que les régions de Mitsamiouli et de Mbude se trouvent les plus vastes avec 38 localités et 29.822 électeurs inscrits en comparaison avec d'autres circonscriptions ne présentant qu'une douzaine de villages.

Le parti au pouvoir est déterminé à affronter ces législatives qui ont comme enjeu principal l'harmonisation des élections et comme conséquence la prolongation du mandat du président Sambi.

Dernière minute : des dysfonctionnements et des insuffisances sont notées lors de ce premier tour des législatives, par tous les observateurs électoraux. Cette désorganisation volontaire s'est caractérisée par l'ouverture tardive des bureaux de vote, le retard dans la livraison du matériel électoral, la manipulation des listes électorales, l'usage de faux documents administratifs. A cela s'est ajouté une coupure d'électricité à partir de 17heures, heure locale, laissant le pays plongé dans l'obscurité totale. Les premières tendances prouvent que la mouvance est en difficulté.

A La Grande Comore, plusieurs candidats de l'opposition sont largement en tête.

A Mohéli, également, dans les quatre circonscriptions, les candidats de l'opposition ont un maximum de voix. **A Anjouan**, c'est le flou total. On peut noter des intimidations qui n'ont malheureusement, pas cessées d'exister.

Crash de l'Airbus A310

Le 30 juin dernier, un Airbus A310 de la compagnie Yemenia s'écrasait dans l'Océan Indien près des Comores et faisait 152 morts. La thèse de l'erreur de pilotage a été avancée même si l'hypothèse d'une défaillance d'un signal de réception dans l'avion, servant à positionner l'avion par rapport à la piste lors de l'atterrissage, a également été envisagée.

Les assureurs de la Compagnie Yemenia Airways ont fait savoir qu'ils verseraient une indemnisation provisoire, sous forme d'avance, d'un montant de 20 000 euros pour chacun des passagers à bord du vol.

Mi septembre, le navire, qui a effectué des recherches sur la zone du crash, a ramené à terre près de 59 restes humains et des débris de l'appareil. L'inhumation officielle des victimes a eu lieu dimanche 29 novembre à Moroni. En tout, 84 corps ont été repêchés sur les 152 passagers qui étaient à bord de l'avion

Faits divers

Nouveaux naufrages de « kwassa kwassa »

Suite au naufrage d'une embarcation de type kwassa kwassa à l'extrême sud de Mayotte lundi 12 octobre en matinée aux alentours de 7h, sept corps ont été repêchés.

Un autre accident de kwassa-kwassa est survenu entre Anjouan et Mayotte lundi 30 novembre. Onze personnes ont pu être secourues et ramenées au ponton de Mamoudzou à Mayotte.

Une quinzaine de policiers placés sous mandat dépôt

Une bousculade a eu lieu vendredi 2 octobre au commissariat central de Moroni, lorsqu'une quinzaine de policiers restés fidèles à l'exécutif de l'île autonome de la Grande Comore ont essayé de prendre le contrôle de ce bureau de la police au sein duquel exercent leurs collègues passés sous l'autorité du gouvernement fédéral.

Suite à cette attaque, les responsables de la police nationale ont porté plainte pour « violation et agression ». La quinzaine de policiers de l'île arrêtés par les gendarmes ont été mis en garde vue à la gendarmerie avant d'être déférés le samedi au parquet où ils étaient entendus par le procureur. Ce dernier a décidé de les placer sous mandat dépôt en attendant leur présentation devant le juge lundi prochain. Huit jours plus tard, 14 des 15 policiers ont recouvré leur liberté.

Sanction pour le journaliste Adjimael-Halidi

Après l'artiste Seda et le comédien Soeuf Elbadaoui, c'est au tour du jeune journaliste et poète comorien, Adjimael Halidi de se voir infliger une sanction par le Consul de France sur l'île d'Anjouan, Frederick de Souza à savoir « l'interdiction de se rendre tout simplement à Mayotte ».

Cette sanction fait suite à un article écrit par le journaliste, publié dans la Gazette des Comores et intitulé « Traficotage de visas français : ça a une odeur de pas du tout clair ». Le journaliste y dénonce l'affaire de la vente de visas dans laquelle ce consul serait impliqué.

En direct des Comores

Inauguration d'une nouvelle centrale et incendie

Début septembre, le président Sambi a inauguré la nouvelle centrale de l'eau et de l'électricité de la Mamwé, la société comorienne d'eau et d'électricité, à l'aéroport de Moroni-Ikoni, avec ses cinq groupes électrogènes.

Quelques jours plus tard, vendredi 11 septembre, à la centrale thermique de Voidjou, un des groupes électrogènes de la Mamwe, a pris feu. Certains avancent la thèse d'une tentative de sabotage.

Quatre ports en construction

Jeudi 17 et vendredi 18 septembre, le président Sambi a procédé à la pose de la première pierre de quatre petits ports dans les îles de l'archipel. Ces ports secondaires seront construits à Domoni et Vassy (Anjouan), à Hoani (Mohéli) et Chindini en Grande-Comore.

Résistance contre Sambi

Depuis quelques mois, les voix se font de plus en plus nombreuses et de plus en plus violentes concernant la présidence de Sambi. Ainsi, lundi 6 septembre, près de deux cent femmes originaires de diverses localités de la Grande Comore ainsi que des proches directes des autorités de Ngazidja, illégalement incarcérées depuis un mois, se sont données rendez-vous au palais de justice de Moroni pour protester contre les méthodes de Sambi. Finalement, les hauts responsables de Grande Comore, dont quatre ministres de l'île, ont été remis en liberté provisoire lundi 13 septembre.

D'ailleurs, toute l'Opposition s'est retrouvée à Fomboni Mwali pendant la même semaine en vue des prochaines élections présidentielles de mai 2010.

Un opposant au régime du président Sambi est arrêté

Saïd Larifou, l'avocat franco-comorien et opposant au régime du président Sambi a été arrêté mardi 17 novembre dans l'après midi à Moroni. Son arrestation serait due à sa prise de position contre la prolongation du mandat du chef de l'Etat comorien au-delà de 2010.

Comores - Mohéli : Mohamed Ali Saïd rentre dans le rang

Mohamed Ali Saïd, le chef de l'exécutif de l'île autonome de Mohéli change de position et se désolidarise du combat pour la présidence tournante de Mohéli en 2010.

En fait, depuis l'adoption de la réforme constitutionnelle et la publication de l'ordonnance du président Sambi attribuant le rôle de gouverneur aux présidents des îles, seul le chef de l'exécutif d'Anjouan s'était conformé à cette décision. Les deux autres Mohamed Abdoulohabi à la Grande Comore et Mohamed Ali Saïd à Mohéli, affichaient, jusqu'ici, une résistance à se plier à l'ordonnance présidentielle.

Trois proches de Bacar demandent l'asile

Les policiers français ont intercepté mardi 20 octobre dans la matinée un kwassa-kwassa au large de Mayotte dans lequel se trouvaient trois proches du colonel Bacar, l'ancien homme fort d'Anjouan. Ceux-ci demandent l'asile politique.

En direct des Comores

Anjouan coupé du monde

La situation semble toujours aussi compliquée et floue du côté de l'île d'Anjouan, libérée pourtant du joug du colonel Bacar il y a maintenant un an. En effet, rien ne va plus depuis que le pouvoir a été centralisé à Moroni : la fermeture de l'hôpital de Hombo, un hôpital qui tourne au ralenti avec un médecin et un infirmier, la vie chère, la misère totale qui touche toutes les catégories de la société, le non paiement des salaires, le naufrage des kwassas...

Une nouvelle compagnie aérienne

Une nouvelle compagnie aérienne, Comoro Islands Airline, est entrée en service aux Comores le 26 septembre dernier.

Des richesses insoupçonnées aux Comores

Des géologues iraniens ont remis à la mi-septembre au président leur rapport sur les recherches minières en Union des Comores. Ces études ont permis de déceler la présence des richesses du sous-sol notamment des olivines, de la bauxite, de l'oxyde de fer ainsi que des minéraux lourds.

Aides en tout genre

Le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a approuvé le mardi 22 septembre un don sur une période de trois ans, d'environ 21,5 millions \$ US pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) à l'Union des Comores.

Dans le même temps, l'Agence Française de Développement a fait un don 300.000 euros pour équiper les services de l'administration de l'île autonome d'Anjouan.

Au terme d'une mission qu'elle a effectué aux Comores dans le cadre de l'identification des corps des victimes du crash de l'A310 de Yemenia, une équipe de l'institut de recherche criminel de la gendarmerie nationale française a fait don de matériel médical à l'hôpital El Maarouf de Moroni.

Sœur Colette est partie

Sœur Colette a quitté définitivement les Comores mercredi 21 octobre après quarante années de « bons et loyaux services ». Cette religieuse âgée de 80 ans, n'a plus, aujourd'hui, la force physique et morale, pour continuer sa mission. La congrégation Saint Thomas de Villeneuve situé en France, dont elle relève, a décidé de la rapatrier.



Hôpital CARITAS à Moroni
où Sœur Colette a passé sa vie
à soigner les enfants brûlés.

Les nouvelles d'Ifoundihé



Parrainages :

Les parrainages se sont bien déroulés, les enfants dès notre arrivée au village, sont venus nous voir avec la photo en main de leur parrain ou marraine. Ils voulaient savoir si nous avions une lettre à leur remettre. Ceux qui ont eu la chance d'avoir un mot, étaient ravis, un grand sourire sur les lèvres.

Nous avons eu quelques surprises comme chaque année d'ailleurs. Certains enfants changent d'identité, leurs dates de naissance ne sont plus les mêmes, d'autres n'habitent plus dans le village. Et certains après une année ou deux d'absence à Ifoundihé, on les revoit à l'école ! Donc pour l'attribution des parrains et marraines, parfois c'est un peu compliqué mais on fait au mieux sur le terrain.

Les fournitures ont été commandées rapidement car la rentrée s'était faite le 12 octobre. Nous avons eu quelques difficultés car le directeur nous a donné des listes non fiables, un réajustement a dû se faire pour les enfants « oubliés » ! Ce sont les villageois qui ont acheminé les fournitures en taxi de Moroni à Ifoundihé.

Pour la deuxième fois, un repas scolaire a été organisé, il est vraiment très apprécié des scolaires. Ils sont fiers et bien vêtus, ils arrivent avec une assiette, un verre et une cuillère. Les récipients sont bien vides en fin de repas...

Pour l'achat des tongs, heureusement que M. Hamidou, instituteur a fait les listes avec les pointures. Nous avons négocié avec le même vendeur rencontré en avril 2009 sur le marché de Volo volo.

Pour les 1ers prix de chaque classe, les livres choisis et les coloriages ont donné une grande satisfaction aux plus méritants et les applaudissements ont fusé.

Si vous souhaitez faire un envoi à votre filleul(e), vous pouvez envoyer :

- une lettre simple affranchie au tarif postal en vigueur
- une enveloppe « Monde entier » achetée à la poste => 1 kg = 14,20 € - 2kg = 19,50 €
- un colis acheté à la poste => L = 35,50 € - XL = 41,00 €
non conseillé car payant pour le comorien qui réceptionne le paquet, ce qui pose un problème...

L'adresse : Nom de la personne
Ifoundihé - Hamahamet
BP 18 à Mbéni
La Grande Comore
Union des Comores



Si vous avez besoin de conseils sur le type de produits à envoyer, n'hésitez pas à contacter un membre de l'association qui a déjà été au village.

Infos diverses de l'association

Calendrier :

- **16 décembre** à 20h30 à St Léger-les-Paray - tirage des gagnants suite à la vente de cases
- **16 janvier** à 14h30 à St Léger-les-Paray - Assemblée Générale
- **21 février** à 14h30 à St Léger-les-Paray - SUPER LOTO

Les membres adhérents qui sont intéressés pour faire partie du Conseil d'Administration sont priés de se faire connaître.

Nous venons d'être informé de l'accord de subvention du Conseil Général pour la clôture de l'école afin d'assurer la sécurité des enfants.

Le 7 décembre, remise de chèque à Neuzy, par le Rotary Club du Charolais pour l'aménagement de la bibliothèque.

Nous sommes à la recherche de sponsors pour installer l'énergie solaire à la bibliothèque.

Nous remercions les personnes de l'association qui ont vendu les cases des grilles ainsi que les cartes de loto qui seront ventilées dès la mi janvier.

Il est de plus en plus difficile d'avoir des ressources financières pour les projets en cours à Ifoundihé. Nous sollicitons toutes les personnes qui ont de nouvelles idées, à nous les proposer.

Au siège de l'association, vente de produits des Comores
Pour vos cadeaux de fin d'année, pourquoi pas !
(téléphone : 06.77.38.39.74)

- Vanille 3 brins : 2 €
- Clous de girofle 40 gr : 5 €
- Noix de muscade 1 noix : 3 €
- Cannelle 1 grand bâton : 3 €
- Poivre noir en grain 100 gr : 3 €
- Huile essentielle Ylang ylang : 7 €
- Boubou de femme : 15 €
- Lésos simple : 4 €
- Lésos double : 7 €
- Jeu de m'raha : 40 €